

## **Convention de partenariat avec l'Association «Les Amis du Cylindre»**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : Dans le cadre de l'affirmation de sa politique en faveur des musiques actuelles, la Ville de Besançon entend favoriser prioritairement toute initiative en matière de formation suivant deux orientations :

- \* Formation des musiciens
- \* Formation des jeunes publics.

Pour cela, elle souhaite renouveler la convention de partenariat avec l'Association «Les Amis du Cylindre» en raison de l'action efficace qu'elle mène en la matière :

### **1) En direction des musiciens**

- mise à disposition du lieu de spectacle «le Cylindre» équipé pour permettre l'apprentissage de la scène,
- apprentissage de la scène, par la programmation en première partie de spectacles,
- ateliers, stages à contenu artistique et/ou administratif.

### **2) En direction du jeune public**

- formation et sensibilisation du jeune public par la mise en place d'actions pédagogiques, qui s'appuient sur la programmation du «Cylindre» qui doit rester très éclectique.

Une réunion d'évaluation et d'orientation se tiendra annuellement. La présente convention d'une durée de 3 ans arrivera à échéance le 31 décembre 2005.

Pour sa part, la Ville de Besançon alloue à l'association une subvention annuelle dont le montant est évalué en fonction du projet artistique et culturel proposé.

Sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal est invité à approuver cette proposition et autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association «Les Amis du Cylindre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*